

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion : 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. : 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions spéciales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront l'avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :  
1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :  
1 PAR AN

## SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La misère est extrême en Irlande ; quelques renseignements sur les lois qui régissent les fermiers de cette île. — 50e année de prêtrise de Mgr C. F. Cazon, vicaire général à l'Archevêché de Québec. — Les Jésuites et le président des Etats-Unis au cas où les premiers seraient expulsés de France. — La grande convention nationale qui doit avoir lieu à Québec au mois de juin prochain a obtenu la haute approbation de l'Episcopat canadien. — Le Collège de Ste. Anne accordera à l'élève le plus méritant parmi ceux qui étudient les sciences physiques une médaille d'argent offerte dans ce but par Son Excellence le Gouverneur-Général. — Son Excellence le Gouverneur-Général a accordé une médaille de bronze à la nouvelle Académie Industrielle de St. Augustin, comté de Portneuf. — Projet d'établissement d'une ferme-modèle sous la direction des RR. PP. Jésuites. — Don de Mgr Pinsonnault, évêque de Byrtha, en faveur d'un collège tenu par les Jésuites à la Rivière-Rouge. — Le projet de colonisation du Révd M. A. Labelle. — Le Parlement Fédéral s'assemblera le 12 février prochain pour la dépeche des affaires. — Nécrologie : M. Joseph Pelletier, décédé au Collège de Ste. Anne le 26 décembre dernier.

Caveau Agricole : Du drainage (Suite) : Circulation de l'air par le drainage. — Effets du drainage sur la santé des populations et des animaux. — Résumé des principaux effets du drainage.

Notes divers : Activer la ponte des poules en hiver. — Industrie domestique.

Correspondance : Colonisation dans les cantons de Pohémegamook, Chabot et autres, dans le comté de Kamouraski.

Bibliographie : "La santé pour tous," publié par M. le Dr. Séverin Lachapelle et en vente par M. Paul Dumais, à la pharmacie Picault, No. 75, rue Notre-Damé, à Montréal.

Choses et autres : Manufacture de sucre de betteraves à Coaticook. — Echantillon de blé provenant de Manitoba. — Exposition d'animaux de race à Québec. — Fromageries à St. Hugues et à Ste. Rosalie. — Manufactures de lainage à Coaticook.

Recettes : Moyen de rendre la salence moins fragile et de préserver son émail de toutes gerçures. — Moyen d'utiliser les pommes de terre gelées.

## REVUE DE LA SEMAINE

Les nouvelles qui nous arrivent de l'Irlande apprennent que la misère est extrême dans toutes les parties de ce pays. Le Maire de Québec recevait ces jours derniers les dépêches suivantes :

Du lord maire de Londres : " La détresse augmente en Irlande, vous êtes instamment prié d'envoyer du secours. "

Du lord maire de Dublin : " La détresse augmente. On demande de l'aide en toute hâte. "

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt quelques détails sur la législature dans ce pays, qui est en partie cause de la gêne excessive qu'éprouvent les fermiers irlandais. Nous empruntons ces renseignements aux *Annales Catholiques* :

" La misère est extrême en Irlande, et la législation qui régit l'agriculture dans cette île est en partie cause du mal. Les deux tiers du pays sont possédés par moins de deux mille personnes dont la plupart habitent hors de l'Irlande ; ces propriétaires en tirent donc des revenus qui ne profitent pas à l'île. Près de 400,000 acres autrefois cultivés, sont devenus incultes pendant les cinq dernières années, et la population ne cesse de décroître. "

" D'après la loi, la propriété ne peut être divisée. Lorsqu'un grand propriétaire vend, il vend en masse. Le nouveau possesseur prend alors deux ou plusieurs grands fermiers, qui sous-louent à d'autres, jusqu'à ce qu'on arrive au véritable travailleur, le payean, qui loue environ 4 arpents, de sorte que la terre ne lui arrive que lorsque trois ou quatre intermédiaires ont déjà prélevé un bénéfice. Avec son lot, il faut qu'il vive, qu'il fasse vivre les intermédiaires et qu'il apporte encore un fermage au propriétaire. Et ajoutons à cela la location à volonté, *at will*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de bail et que la location peut cesser au bout de six mois. Si le malheureux paysan ne peut payer son terme, c'est l'expulsion. "

École d'agriculture de l'Assomption